

ACTION URGENTE

MAROC. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN DÉTENTION

Le 5 avril, les autorités marocaines ont arrêté Zine El Abidine Erradi alors qu'il venait d'arriver à l'aéroport d'Agadir, au Maroc, depuis la France. Défenseur des droits humains, cet homme détient le statut de réfugié en France ; il se rendait au Maroc dans le cadre d'une mesure exceptionnelle, après avoir obtenu des autorités françaises un document de voyage lui permettant d'aller au Maroc sans perdre son statut de réfugié en France.

Le 5 avril, les autorités marocaines ont arrêté Zine El Abidine Erradi, un défenseur des droits humains originaire de Sidi Ifni (Maroc), alors qu'il venait d'arriver à l'aéroport d'Agadir-Al Massira, au Maroc, depuis la France. Zine El Abidine Erradi détient le statut de réfugié en France. Après son arrestation, il a été transféré au commissariat de police de Sidi Ifni. Le 6 avril, le procureur général de la cour d'appel d'Agadir a confirmé qu'il avait été arrêté en application d'un mandat délivré par contumace en décembre 2014 par cette même juridiction. Zine El Abidine Erradi est actuellement incarcéré dans la prison locale d'Aït Melloul, près d'Agadir, à 160 kilomètres de la ville de Sidi Ifni, dans le sud-ouest du pays, où vit sa famille. Selon ses proches, il dort sur une dalle dans une cellule qu'il partage avec 17 codétenus. Zine El Abidine Erradi a observé une grève de la faim du 9 au 19 avril pour protester contre sa détention arbitraire. Pendant cette période, il a été hospitalisé à deux reprises.

Zine El Abidine Erradi a été condamné en 2011 à un an de prison et à une amende de 5 000 dirhams (environ 522 dollars des États-Unis) pour avoir participé à la mobilisation publique du mouvement du 20 Février à Sidi Ifni, après avoir été déclaré coupable de chefs d'accusation dénués de fondement (violences, outrage à agents publics et destruction de biens publics, notamment). Cependant, il n'a pas purgé sa peine et les autorités n'ont délivré un mandat d'arrêt qu'en 2014. Zine El Abidine Erradi a fui le Maroc en 2015 pour demander l'asile en Europe, craignant de nouvelles poursuites motivées par ses activités de défense des droits humains. En juillet 2017, il a obtenu le statut de réfugié et une autorisation de séjour de 10 ans en France. Le 5 avril, il se rendait au Maroc dans le cadre d'une mesure exceptionnelle pour voir ses proches en raison du décès de son père, après avoir obtenu des autorités françaises, le 27 mars, un document de voyage lui permettant d'aller dans son pays d'origine sans perdre son statut de réfugié en France.

Zine El Abidine Erradi est un ancien prisonnier politique au Maroc. Membre fondateur de l'association Mémoire et droits d'Ifni, à Sidi Ifni, il est également membre de la section parisienne de l'Association marocaine des droits humains. Avant de quitter le Maroc, il a été arrêté à deux reprises et poursuivi à trois reprises en raison de ses activités de défense des droits humains.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en français ou dans votre propre langue :

- demandez instamment aux autorités d'abandonner toutes les charges qui pèsent sur Zine El Abidine Erradi et de le libérer immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement en raison de ses activités pacifiques en faveur des droits humains ;
- priez-les, dans l'attente de sa libération, de veiller à ce qu'il puisse consulter un professionnel de la santé indépendant, à même de dispenser des soins conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé ;
- engagez-les à permettre son retour en toute sécurité en France.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 29 JUIN 2018 À :

Délégué général à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion

Mohamed Saleh Tamek
Angle Avenue Arar et rue El-Jouz
Hay El Riyad, Rabat, Maroc
Fax : + 212 5 37 71 26 19
Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Ministre de la Justice

Mohammed Aujjar
Ministère de la Justice et des Libertés
Place El Mamounia – BP 1015
Rabat, Maroc
Fax : + 212 5 37 72 13 737
Twitter : @MincomMa
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Copies à :

Ministre d'État chargé des droits humains

Mustapha Ramid
Délégation interministérielle aux droits humains
Angle Avenue Ibn Sina et rue Oued El Makhazine, Agdal, Rabat
Fax : +212 5 37 67 11 55
Courriel : contact@didh.gov.ma
Twitter : @didh_mar

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Maroc dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

MAROC. UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS EN DÉTENTION

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Zine El Abidine Erradi est membre de la section parisienne de l'Association marocaine des droits humains (AMDH), un influent groupe de défense des droits humains, cofondateur de la section de l'AMDH de Sidi Ifni et membre fondateur de l'association Mémoire et droits d'Ifni, à Sidi Ifni. En 2015, un tribunal marocain a ordonné la dissolution de l'association, notamment au motif qu'elle menaçait l'« intégrité territoriale » du Maroc en défendant les droits et la spécificité culturelle de la population de Sidi Ifni. En 2011, Zine El Abidine Erradi a pris part à des actions menées en solidarité avec le mouvement du 20 Février, qui appelait à des réformes au Maroc, en s'inspirant de mouvements réformistes similaires dans cette région du monde. Les manifestations ont été essentiellement pacifiques.

Zine El Abidine Erradi avait déjà été arrêté à deux reprises au Maroc et a fait l'objet de trois actions en justice différentes en raison de ses activités de défenseur des droits humains.

Après sa première arrestation à Sidi Ifni en 2008, la cour d'appel d'Agadir l'a condamné en 2009 à un an et six mois d'emprisonnement, peine qu'il intégralement purgée, et à six mois de prison avec sursis, en lien avec son engagement dans le mouvement populaire de Sidi Ifni - il a notamment été déclaré coupable de « manifestation violente et non autorisée », de « désobéissance civile » et d'« outrage à agent public ».

En octobre 2012, il a de nouveau été arrêté, quelques jours à peine après avoir rencontré à Laayoune le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, Juan Méndez, et avoir pris part à une manifestation pacifique en faveur de l'emploi dans le port de Sidi Ifni. Il a signalé qu'on l'avait maltraité en garde à vue et forcé à signer le procès-verbal d'interrogatoire sans lui permettre de le lire.

Le tribunal de première instance de Tiznit l'a ensuite déclaré coupable de plusieurs chefs d'accusation, notamment de participation à une manifestation non autorisée et d'obstruction de la voie publique pendant une manifestation antérieure, et l'a condamné à 10 mois d'emprisonnement ; la peine a été réduite à six mois en appel et il l'a intégralement purgée. Fin 2015, la Cour de cassation a annulé la décision rendue en appel, rétablissant la peine d'emprisonnement initialement prononcée.

Dans une affaire distincte, en 2011, Zine El Abidine Erradi a été accusé de manifestation violente en lien avec les mobilisations de Sidi Ifni et condamné à un an d'emprisonnement et à une amende de 5 000 dirhams (environ 522 dollars) sur la base de chefs d'accusation forgés de toutes pièces (violences, outrage à agents publics et destruction de biens publics, notamment). Un mandat d'arrêt a été délivré contre lui par contumace en décembre 2014 et a été appliqué le 5 avril 2018 à son retour au Maroc.

Cette année, Zine El Abidine avait demandé aux autorités françaises l'autorisation de se rendre au Maroc sans perdre son statut de réfugié en France afin de voir sa famille, son père étant décédé quelques semaines auparavant. Le 27 mars, les services français de la préfecture ont délivré un document de voyage lui permettant d'aller au Maroc pendant trois mois. Cependant, ce document ne garantit pas sa sécurité au Maroc. Pour de plus amples informations, voir le rapport intitulé *L'ombre de l'impunité : la torture au Maroc et au Sahara occidental*, dans lequel figure un témoignage de Zine El Abidine Erradi (<https://www.amnesty.org/fr/documents/mde29/001/2015/fr/>).

Nom : Zine El Abidine Erradi

AU 76/18, MDE 29/8256/2018, 21 mai 2018